



Distr.
GENERALE
A/3329
10 novembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Première session
extraordinaire d'urgence

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 749ème ET 750ème SEANCES,
LE 30 OCTOBRE 1956

Etats-Unis d'Amérique : Projet de résolution

L'Assemblée générale

1. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la onzième session ordinaire, comme question prioritaire, la question inscrite à l'ordre du jour de sa première session extraordinaire d'urgence;

2. Transmet à sa onzième session ordinaire, pour examen, les comptes rendus des séances et les documents de sa première session extraordinaire d'urgence, y compris les projets de résolutions contenus dans les documents A/3272 et A/3273;

3. Invite l'Assemblée générale à étudier d'urgence, à sa onzième session ordinaire, les documents A/3272 et A/3273;

4. Décide que, nonobstant le paragraphe 1 ci-dessus, la première session extraordinaire d'urgence pourra continuer d'examiner la question, s'il y a lieu, avant l'ouverture de la onzième session ordinaire de l'Assemblée.
